

Ligne directrice sur les exigences de capital et de liquidités relatives aux expositions aux cryptoactifs

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1)

(Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2)

(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art. 254)

(Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1, art. 463)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de *Ligne directrice sur les exigences de capital et de liquidités relatives aux expositions aux cryptoactifs* (la « Ligne directrice ») s'appliquant aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne, aux autres institutions de dépôts, aux assureurs de personnes et aux assureurs de dommages (y compris les organismes d'autoréglementation et les unions réciproques).

La présente consultation s'inscrit dans le contexte des travaux présentement menés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »). À cet égard, le CBCB a publié le 30 juin 2022 un [second document de consultation](#) au sujet du traitement prudentiel des expositions aux cryptoactifs. Ce document, ouvert aux commentaires jusqu'au 30 septembre 2022, s'appuie sur les propositions préliminaires énoncées dans un [premier document de consultation](#) publié par le CBCB le 10 juin 2021.

Les cryptoactifs sont des actifs numériques privés qui dépendent de la cryptographie et de la technologie des registres distribués. Ils comportent des risques importants. Aussi, l'Autorité incite les institutions financières visées à adopter une approche prudente vis-à-vis leurs expositions aux cryptoactifs et propose en ce sens des exigences de capital et de liquidités modulées selon une classification des cryptoactifs qui tient compte de leur profil de risque. Ces exigences visent à bien prendre en considération les caractéristiques des cryptoactifs tout en prévoyant des limites régissant leur exposition. La classification des cryptoactifs ainsi que les exigences de capital et de liquidités proposées dans le projet de Ligne directrice sont largement harmonisées avec les normes proposées par le CBCB dans son second document de consultation, sauf pour quelques adaptations jugées nécessaires par l'Autorité afin de tenir compte du contexte québécois et canadien.

Les exigences exposées dans le projet de Ligne directe pourraient évoluer afin de tenir compte notamment, en plus des commentaires reçus dans le cours de la présente consultation, de la publication de la version finale des normes du CBCB, des travaux en cours concernant les cryptoactifs aux niveaux canadien et international et, plus généralement, de l'évolution du marché des cryptoactifs.

La date prévue de prise d'effet de la ligne directrice est le 1^{er} juin 2023.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **14 octobre 2022**. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de Ligne directrice est publié ci-après et est également accessible sur le [site Web de l'Autorité](#) sous les rubriques « Institutions de dépôts » et « Assurances et planification financière ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels :

Pour les institutions de dépôts

François d'Assises Babou Bationo
Direction de l'encadrement du capital des
institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4508
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
FrancoisdAssisesBabou.Bationo@lautorite.qc.ca

Pour les assureurs

Gabriel Bisson
Direction de l'encadrement du capital des
institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4516
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
gabriel.bisson@lautorite.qc.ca

Le 8 septembre 2022